



SYNDICAT RIVIÈRES  
SALAT-VOLP

# RAPPORT D'ACTIVITES

2024



# SOMMAIRE

## UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Territoire	3
Compétence	4
Les élus	5
L'équipe	6
Bilan financier	7
Les partenaires	8

## PREVENTION DES INONDATIONS

Validation du Papi Salat-Volp 2024-2030	9
Travaux de réduction de la vulnérabilité	10
Sensibilisation au risque inondation	10
Autres actions	
Régularisation des digues	11
Conseil en gestion de crise	11

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Bilan 2024	12
<u>Axe 1</u> : Promouvoir une approche globale	13
<u>Axe 2</u> : Restauration physique et écologique des cours d'eau	15
<u>Axe 3</u> : Gestion des zones humides	24
<u>Axe 4</u> : Valorisation des cours d'eau	26



## 1.2 Compétence

L'unique compétence du syndicat est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite **GEMAPI**.

### *La compétence GEMAPI, c'est quoi ?*

#### **Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique**

Exemples = restauration des champs d'expansion des crues, restauration de la morphologie des cours d'eau, préservation des espaces de mobilité.



#### **Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau**

Exemple = entretien de la végétation des berges et du lit des rivières.



#### **Défense contre les inondations**

Exemples= Animation du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du Salat, gestion des embâcles, gestion des ouvrages de protections, digues.



#### **Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines**

Exemples = gestion des zones humides, restaurer la continuité écologique des cours d'eau.



## 1.3 Les élus

Le conseil syndical du SSV est composé de 22 délégués :

- 16 délégués sont issus de la communauté de communes Couserans-Pyrénées
- 4 délégués sont issus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat
- 1 délégué est issu de la communauté de communes Cœur de Garonne
- 1 délégué est issue de la communauté de communes du Volvestre



En 2024, sous la présidence de Daniel ARTAUD, le conseil syndical s'est réuni **5** fois pour **13** heures de débats et **55** délibérations.

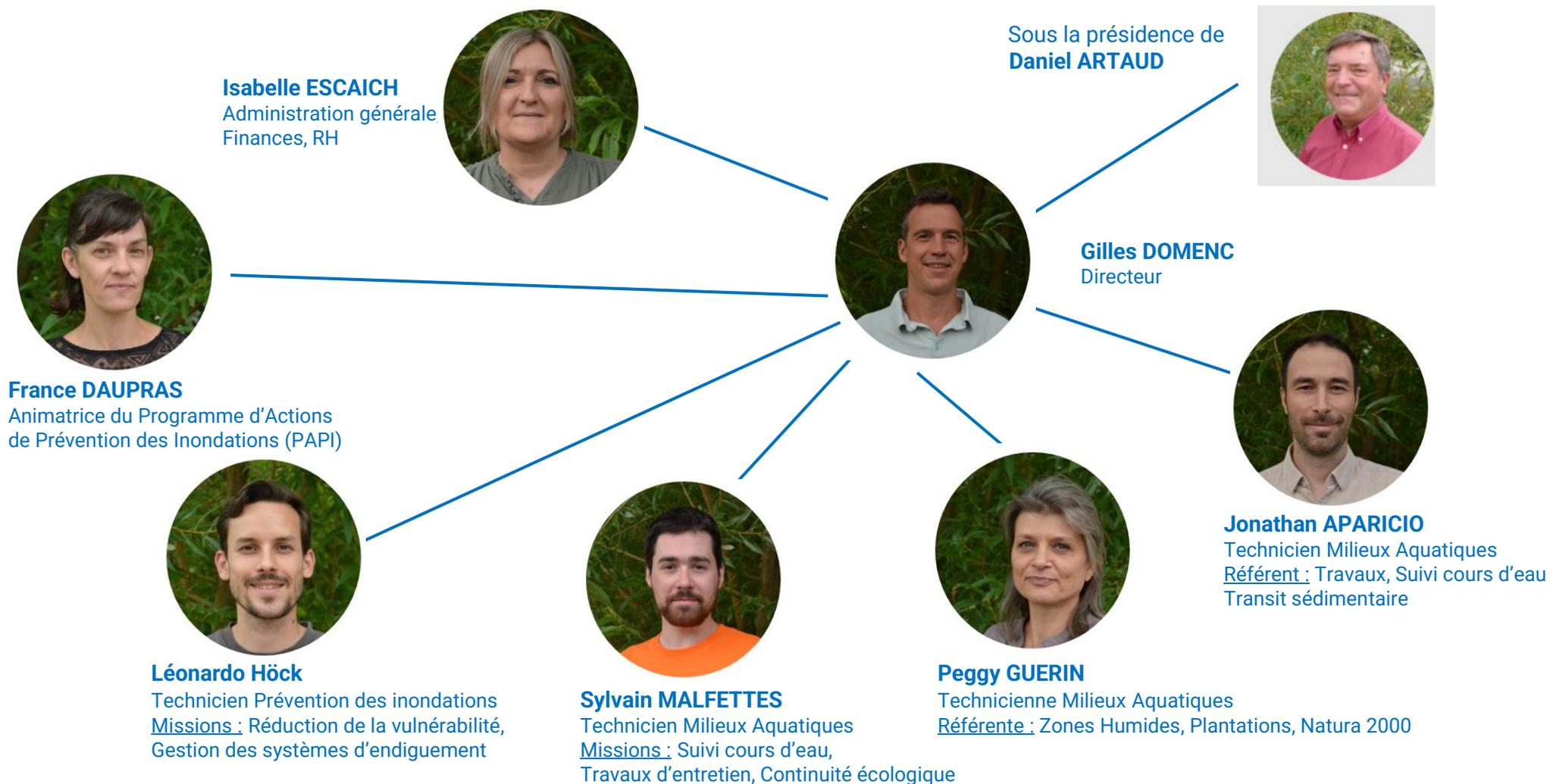
Par ailleurs le président et les vice-présidents sont sollicités pour d'autres réunions. Ainsi au cours de l'année, ils ont participé à :

- 5** réunions de travail Président, Vice-Présidents interne au SSV
- 14** réunions de suivi d'études ou de projets liés au PAPI, aux digues ou à la gestion des milieux aquatiques
- 13** réunions pour le SAGE des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises
- 4** réunions pour le Comité Ressource en Eau de l'Ariège ou de la Haute-Garonne
- 3** réunions pour la démarche Eau Ariège
- 2** réunions avec les autres syndicats de rivières de l'Ariège
- 2** réunions en Commission Inondation de Bassin (CIB) pour la demande de labélisation du PAPI
- 1** réunion pour la gestion du site Natura 2000 « Garonne en Occitanie »

B U R E A U  C O N S E I L  S Y N D I C A L	<b>Président</b>	<b>Daniel ARTAUD</b> Maire de Barjac – CC Couserans-Pyrénées	
	<b>Vice-Présidents</b>	<b>André VIDAL</b> Maire d'ALEU CC Couserans-Pyrénées	<b>Alain SOULE</b> Adjoint au Maire d'HIS CC Cagire Garonne Salat
	<b>Nathalie AURIAC</b> Maire de GAJAN CC Couserans-Pyrénées	<b>Ginette BUSCA</b> Maire de MONTJOIE-EN-COUSERANS CC Couserans-Pyrénées	
	<b>Christian CARRERE</b> Maire d'ERCE CC Couserans-Pyrénées	<b>Alain FURCY</b> Adjoint au Maire de MANE CC Cagire Garonne Salat	
	<b>Jacques SERVAT</b> Maire de LE PLAN CC Cœur de Garonne	<b>Alain TOUZET</b> Adjoint au Maire de PRAT-BONREPAUX CC Couserans-Pyrénées	
	<b>Gilbert ANGELINA</b> Adjoint au Maire de SAINT-GIRONS CC Couserans-Pyrénées	<b>Roselyne ARTIGUES</b> Conseillère Municipale de MONTASTRUC-DE-SALIES CC Cagire Garonne Salat	
	<b>Frédéric BONNEL</b> Maire de RIMONT CC Couserans-Pyrénées	<b>Laurent BOUTET</b> Adjoint au Maire de SAINT-LIZIER CC Couserans-Pyrénées	
	<b>Alain CAU</b> Maire de MAUVEZIN-DE-PRAT CC Couserans-Pyrénées	<b>Eric DEGA</b> Maire de SAINT-CHRISTAUD CC Volvestre	
	<b>Charles DAFFIS</b> Maire de AUGIREIN CC Couserans-Pyrénées	<b>Jean-Claude DEGA</b> Maire d'ERP CC Couserans-Pyrénées	
	<b>Jean DOUSSAIN</b> Maire de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE CC Couserans-Pyrénées	<b>Régis ESPES</b> Adjoint au Maire de BORDES-UCHENTEIN CC Couserans-Pyrénées	
<b>Gilles FAVAREL</b> Maire de CABANAC-CAZAUX CC Cagire Garonne Salat	<b>Pierre PARIS</b> Adjoint au Maire de LORP-SENTARAILLE CC Couserans-Pyrénées		
<b>Richard PETITALOT</b> Maire de LACOURT CC Couserans-Pyrénées			

## 1.4 L'équipe

En 2024, l'équipe du Syndicat rivières Salat Volp est composée de 6 agents, employés à temps plein. Au 1<sup>er</sup> octobre, Leonardo Höck est venu renforcer l'équipe pour la réduction de vulnérabilité des biens aux inondations qui est un axe majeur du PAPI Salat-Volp 2024-2030.



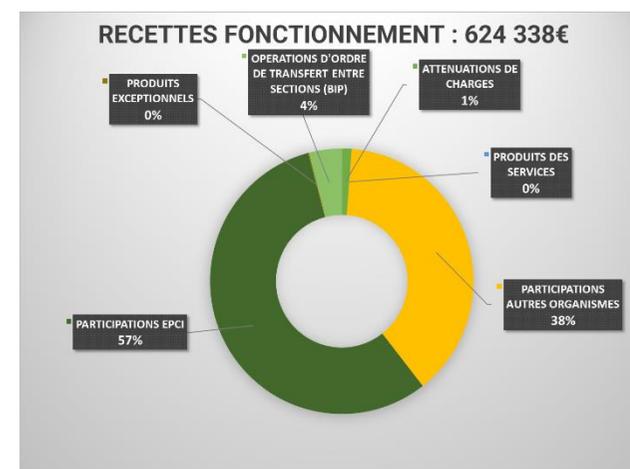
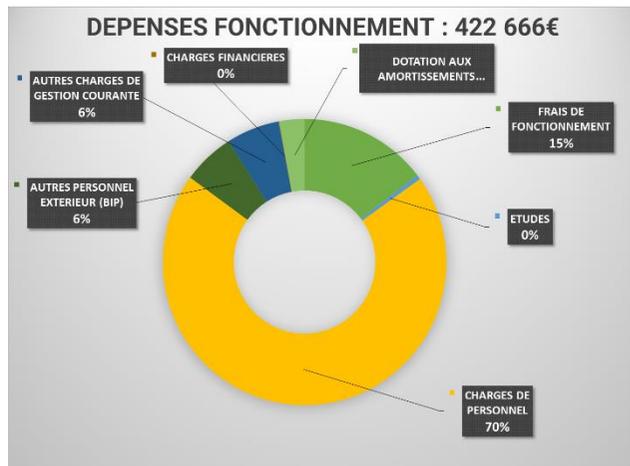
## 1.5 Le bilan financier

Le SSV est un syndicat dont les ressources financières sont constituées par les participations de ses membres (communautés de communes) et les subventions des organismes publics comme l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne et l'Etat.

### FONCTIONNEMENT :

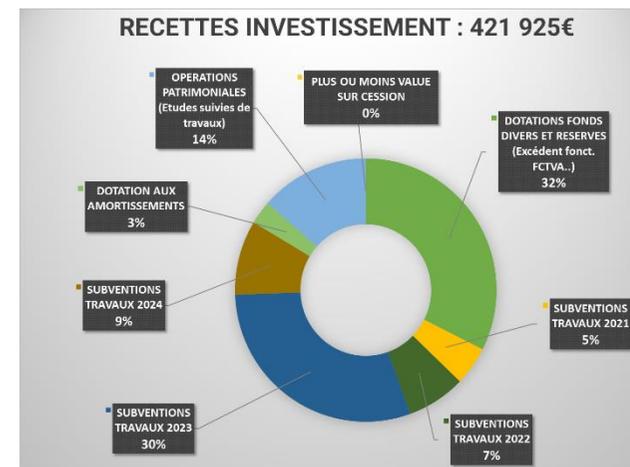
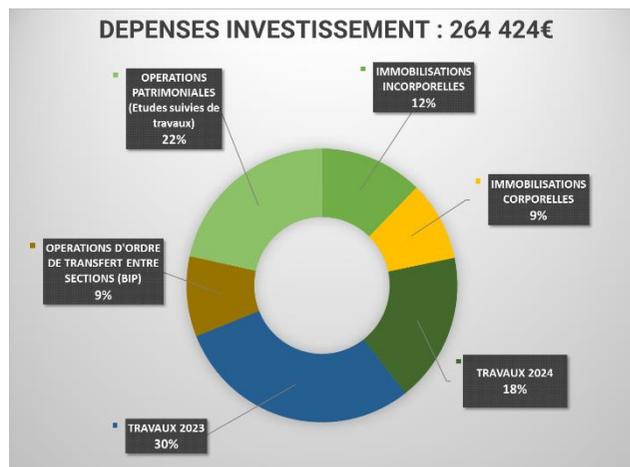
Pour l'année 2024 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 422 666 €. Ce chiffre est en deçà des années précédentes lié au démarrage tardif du nouveau Papi 2024-2030. Ainsi les charges de personnel représentent 70% de la dépense, les frais de fonctionnement du syndicat 15% (loyer, frais administratifs, etc.), les mises à disposition des brigades de la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour la réalisation d'une partie des travaux 6% et les autres charges 9%.

Les recettes s'élèvent à 624 338 € dont 57% proviennent de la taxe GEMAPI reversée par les communautés de communes, 38% de subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels, les opérations d'ordres et atténuations de charges 12 %.



### INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 264 424 €. Les travaux 2023 et 2024 constituent 48% de la dépense, 22% représentent les écritures comptables pour réintégrer les frais d'études, 12% les études suivies de travaux, 9% les écritures comptables pour les travaux des brigades, les 9% restants l'achat de véhicule, de matériels de bureau et informatique. Les recettes s'élèvent à 421 925 €, 51 % proviennent de subventions obtenues auprès des partenaires, 32% sont répartis entre l'excédent de fonctionnement et le FCTVA, 14% représentent les recettes issues des études suivies de travaux, les 3 % restants représentent les dotations aux amortissements.



## 1.6 Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des milieux aquatiques et de prévention des inondations nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs. Le SSV s'appuie sur des partenaires institutionnels et locaux.

### LES PARTENAIRES FINANCIERS INSTITUTIONNELS

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est le principal partenaire financier du syndicat. L'Etat, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne sont également des partenaires financiers importants. L'ensemble de ces structures participent aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les projets. Sans leur soutien, de nombreuses actions ne seraient pas réalisées.



### LES PARTENAIRES FINANCIERS LOCAUX

Le Syndicat rivières Salat Volp ne perçoit aucune taxe ou impôt directement. Les seules ressources financières du syndicat proviennent soit de subventions soit de la participation des communautés de communes adhérentes. En 2024 les ressources du syndicat proviennent pour 38 % de subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels (Cf Paragraphe 1.5 p 7) pour 57 % des participations versées par les communautés de communes adhérentes au syndicat.



### LES PARTENAIRES TECHNIQUES

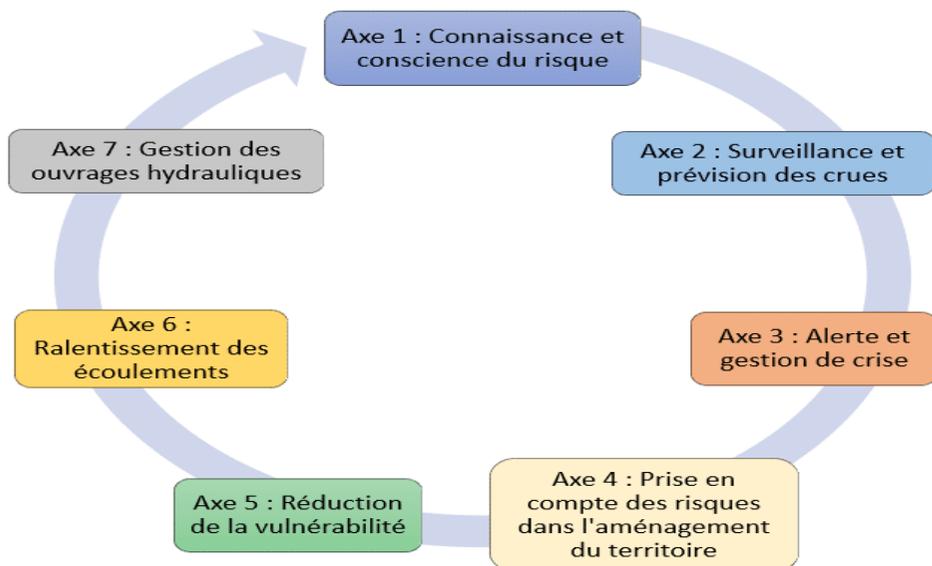
En premier lieu les services d'Etat qui assurent un rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle comme Les Directions Départementales des Territoires de l'Ariège et de la Haute-Garonne (DDT), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les services des Préfectures de l'Ariège et de la Haute-Garonne ainsi que les services des sous-préfectures notamment celle de Saint-Girons, sont également associés ou consultés lors la conduite de certaines actions.

Ensuite les partenaires représentant les usagers comme les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ariège et de la Haute-Garonne, les chambres d'Agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne, EDF, les représentants des microcentrales.

Enfin d'autres structures comme l'Association des Naturalistes Ariégeois – Conservatoire d'Espaces Naturels ANA – CEN de l'Ariège, Nature En Occitanie (NEO), le CEN-Occitanie et le PNR participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

## 2- PREVENTION DES INONDATIONS

Le SSV porte depuis 2020, l'animation et la mise en œuvre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). La Stratégie du PAPI repose sur les axes suivants :



L'année 2024 a été une année de transition entre la fin du Papi d'Intention 2020-2024 et le début du nouveau programme 2024-2030. Le SSV a pu réaliser les actions qui sont présentées ci-après.

### 2.1 Validation du PAPI Salat-Volp 2024-2030

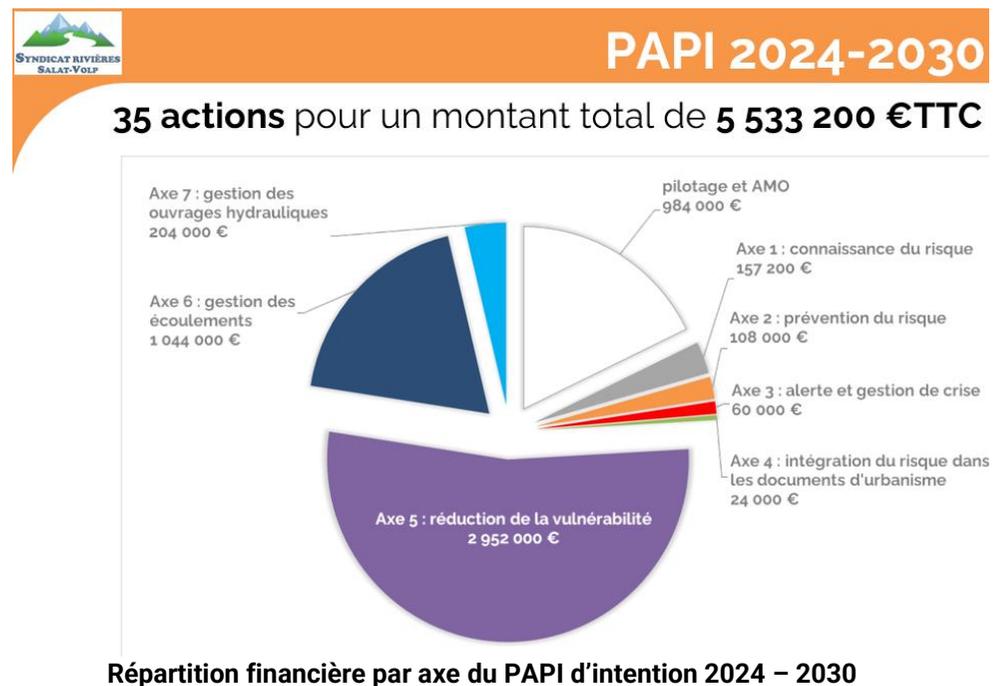
Afin de pouvoir mener des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), le syndicat doit contractualiser avec l'Etat. Le SSV a déposé un dossier le 17 novembre 2023 pour instruction auprès de la DREAL Occitanie. Durant cette phase, l'animatrice a dû modifier et adapter le dossier. Cette instruction s'est conclue par une audition en Commission Inondation de Bassin (CIB) le 11/07/2024. Par la suite le SSV a reçu la validation officielle **le 21/10/2024 par le Préfet Coordonnateur de bassin.**

**Ce nouveau PAPI comporte 35 actions pour un montant de 5 533 200 € TTC** financés à 77 % par l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux 31 et 09 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La priorité de ce Papi concernera **la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens avec 2 952 000€** consacrés à cet axe. Pour répondre aux objectifs ambitieux, le SSV a très récemment embauché un nouveau technicien inondation, Leonardo Höck. Il participera très activement à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité, étape nécessaire pour réaliser des travaux qui pourront être subventionnés jusqu'à 80% par l'Etat.

D'autres actions débiteront dès l'année 2025 comme :

- la mise en place de systèmes d'alerte locaux,
- les études pré-opérationnelles de travaux hydrauliques à Sainte-Croix-Volvestre et à Salies-du-Salat,
- l'étude et les travaux hydrauliques sur le Goutas et le Salat sur la commune de Salies-du-Salat.



## 2.2 Travaux de réduction de la vulnérabilité

Le diagnostic de vulnérabilité est un service clé proposé gratuitement par le syndicat dans le cadre du PAPI 2024-2030. Ce diagnostic permet d'évaluer les risques liés aux inondations pour les habitations, entreprises et bâtiments publics en zones inondables. Une fois le diagnostic réalisé par un expert du syndicat, Leonardo Höck nouvelle recrue dédiée spécifiquement à cette mission, le syndicat accompagne les propriétaires dans la mise en œuvre de travaux pour réduire leur vulnérabilité aux crues.

### Réception des 1<sup>ers</sup> travaux à Engomer



Sécurisation installation électrique



Pose de batardeau

Les travaux ont consisté à la sécurisation de l'installation électrique et la pose de batardeaux. Pour l'installation électrique les arrivées de courant s'effectuent par les plafonds et les prises ou tableaux électriques sont hors de portée des crues. Les batardeaux ont été posés devant les ouvertures (portes, baies vitrées) empêchant l'eau de pénétrer dans la maison.

Sur la période 2024-2030, l'objectif est de réaliser 1 000 diagnostics, dont 30% par des prestataires extérieurs et 70% par les équipes internes du syndicat. Cette action est cruciale pour minimiser les impacts des inondations sur le territoire. Elle bénéficie d'aides publiques qui peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant des travaux éligibles engagés.

## 2.3 Sensibilisation au risque inondation

Le SSV a fait le choix de sensibiliser le jeune public à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ces ateliers sont des outils pour favoriser le développement de comportements adaptés pour réduire la vulnérabilité avant, pendant et après les inondations, ainsi que préserver l'environnement.

L'objectif est de sensibiliser 100% des élèves de CM1/CM2 du territoire.

Cette année, l'animatrice PAPI a rencontré les élèves des écoles suivantes :

- Marsoulas (31) le 13/05/24 : 27 élèves
- Oust (09) le 17/05/24 : 19 élèves
- Lorp-Sentaraille (09), les 28 et 31/05/24 : 42 élèves
- Soueix-Rogalle (09), le 07/06/24 : 15 élèves
- Saint-Girons (Sacré Cœur - 09) le 14/06/24 : 27 élèves
- Salies-du-Salat (31), le 01/07/24 : 22 élèves
- Saint-Lizier le 26/09/24 et le 12/11/2024 : 43 élèves
- Mane (31), le 17/10/24 : 22 élèves
- Cité scolaire du Couserans le 25/11/2024 : animation de 2 stands du Village PLOUF Inondations et résilience climatique. Evènement co-organisé par l'IFFO-RME et l'Académie de Toulouse



Sensibilisation en milieu scolaire (Lorp-Sentaraille à gauche le 28 mai 2024 et Soueix-Rogalle à droite le 7 juin 2024).

## 2.3 Autres actions

### ✓ Régularisation des digues de Salau et de Bonrepaux

Avec la promulgation de la GEMAPI, l'ensemble des structures compétentes devaient régulariser leurs digues classées en systèmes d'endiguements. Pour cela le SSV devait réaliser une étude de danger par un bureau d'études agréé. Ce dernier devait vérifier la stabilité de la digue, la résistance face aux crues et définir des niveaux de protection afin que le syndicat puisse prévenir les communes en cas de submersion. Coté SSV, c'est chose faite puisque la digue de Salau a été régularisée en système d'endiguement par arrêté préfectoral le 5 juin 2024, celle de Bonrepaux le 13 janvier 2025.



**Digue de Salau**



**Digue de Bonrepaux**

### ✓ Conseil en gestion de crise / urbanisme en lien avec l'inondation

L'animatrice PAPI est également intervenue ponctuellement sur demande auprès de divers élus pour fournir :

- Conseils auprès de la commune de Mazères/Salat lors de la réunion de présentation de l'avant-projet du nouveau PLU de Mazères-sur-Salat le 19 décembre 2023 ;
- Participation à l'exercice inondation Preparisk avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées piloté par le syndicat des eaux le 11 juin 2024 ;
- Poursuite de l'amélioration des PCS - Action 3.1 (Erp, Betchat, Couflens,...)
- Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque (PPRN, SCOT, PLU, PLUi) – action 4.2
- Aide à la production de zonages pluviaux communaux - action 6.2
- Lancement des premiers marchés pour le PAPI 2024-2030

### 3- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

#### • Bilan 2024

863 jours d'activités soit 3,9 temps plein et **212 961 € de travaux**

Projets phares de 2024 :

✓ Travaux d'entretien de la végétation  
94 j d'animation et **103 227 € de travaux**

✓ Gestion des zones humides  
110 j d'animation et **24 401 € d'études et travaux**

✓ Traitement des bancs alluvionnaires  
12 j d'animation et **29 611 € de travaux**

✓ Gestion de l'espace de mobilité admissible  
12 j d'animation et **10 061 € de travaux**

✓ Animation et abreuvement du bétail  
32 j d'animation et **16 014 € de travaux**

✓ Plantation de ripisylve  
14 j d'animation et **19 825 € de travaux**

✓ Surveillance milieux aquatiques  
161 j d'animation

**Financement :** L'animation des missions est financée à 50 % par l'Agence de l'Eau et à 50 % par le SSV. Pour les études ou les travaux le détail des financements est décrit dans les pages suivantes.



### Plan Pluriannuel de Gestion 2024

AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	PRINCIPALES ACTIONS	2024	
				Jours Tech	Investissement
1	PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP	Contruire une organisation pérenne et légitime	1.1 Animer et suivre la mise en oeuvre du PPG	70	4 932 €
			1.2 Dimensionner le SSV en fonction des objectifs du PPG	93	
		Mobiliser et sensibiliser les acteurs	1.3 Développer les échanges et les partenariats, coordonner les projets	71	
			1.4 Informer et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques	60	
		Surveiller l'évolution des milieux aquatiques	1.5 Surveiller les milieux aquatiques, les points problématiques	161	
			1.6 Conseil technique auprès des collectivités, usagers	33	
2	RESTAURATION PHYSIQUE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Restaurer la morphologie des cours d'eau	2.1 Ouverture/Entretien de chenaux secondaires	4	1 349 €
			2.2 Définition d'un espace de mobilité admissible	12	10 061 €
			2.3 Opérations de restauration hydromorphologique	3	
		Maintenir/Restaurer un transport sédimentaire	2.4 Suivi/Traitement des bancs alluviaux	12	29 611 €
			2.5 Bilan/Action de restauration du transit sédimentaire	14	
		Améliorer la continuité écologique	2.6 Suivi de l'état des ouvrages transversaux	5	
			2.7 Accompagner les propriétaires à la gestion de leur ouvrage	5	
		Améliorer la qualité du milieu	2.8 Animation et aménagement de points d'abreuvement du bétail	32	16 014 €
			2.9 Animation/Action ramassage déchets ou suppression dépôts polluants	10	3 540 €
			2.10 Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Flore/Faune)	25	
			2.11 Participer à la coordination des usages	5	
			2.12 Restauration ripisylve (plantation, régénération spontanée)	14	19 825 €
		Gérer la végétation des berges	2.13 Gestion lit mineur et ripisylve (embâcles, chablis, coupe préventive)	94	103 227 €
3	GESTION DES ZONES HUMIDES		3.1 Préciser et compléter l'inventaire des zones humides du territoire	15	24 401 €
		3.2 Prioriser les zones humides à préserver ou restaurer	9		
		3.3 Porter à connaissance auprès des propriétaires fonciers	6		
	Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles	3.4 Animer et réaliser les actions du projet "Restauration ZH BV Salat"	62		
		3.5 Appel à candidatures auprès des propriétaires fonciers	6		
		3.6 Mettre en œuvre des plans de gestion	12		
4	VALORISATION DES COURS D'EAU	Mise en valeur de sites particuliers	4.1 Candidature au label "Rivières sauvages"	0	
			4.2 Restauration de sites/ accès ponctuels aux cours d'eau	5	
			4.3 Animation pour le site Natura 2000 "Salat"	20	
		Développer le réseau d'itinéraires aménagés	4.4 Inventaire d'itinéraires liés cours d'eau	5	
			4.5 Aménagement d'itinéraires liés au cours d'eau	0	
				<b>863</b>	<b>212 961 €</b>

## • AXE 1 : PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP

### ✓ Informier et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques

#### Le syndicat rivières Salat-Volp communique au travers de plusieurs outils !



#### Site internet : [www.salatvolp.fr](http://www.salatvolp.fr)

A destination de tous les publics, le site internet présente le fonctionnement du syndicat et détaille les actions réalisées. Comme chaque année, en 2024, l'équipe technique du syndicat a mis à jour le site, rédigé de nouveaux articles et publié des actualités.



#### Lettre d'information

Le SSV publie une lettre d'information répertoriant les actualités et actions du SSV. Cette lettre est envoyée à toutes les collectivités du territoire du syndicat, aux partenaires mais aussi à toutes les personnes souhaitant s'inscrire sur le site internet. En 2024, le SSV a publié 3 lettres d'information.



#### Elaboration du bulletin annuel

Le SSV a élaboré son bulletin d'information annuel édité à 800 exemplaires à destination des collectivités des bassins versants du Salat et du Volp. La version numérique est disponible en ligne sur le site du syndicat et elle a été partagée à l'ensemble des financeurs et partenaires du SSV.



#### Mise en ligne d'une page facebook

Depuis le 30 septembre 2022, le SSV est présent sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook. Cette page permet au grand public d'avoir accès aux informations et publications du syndicat.

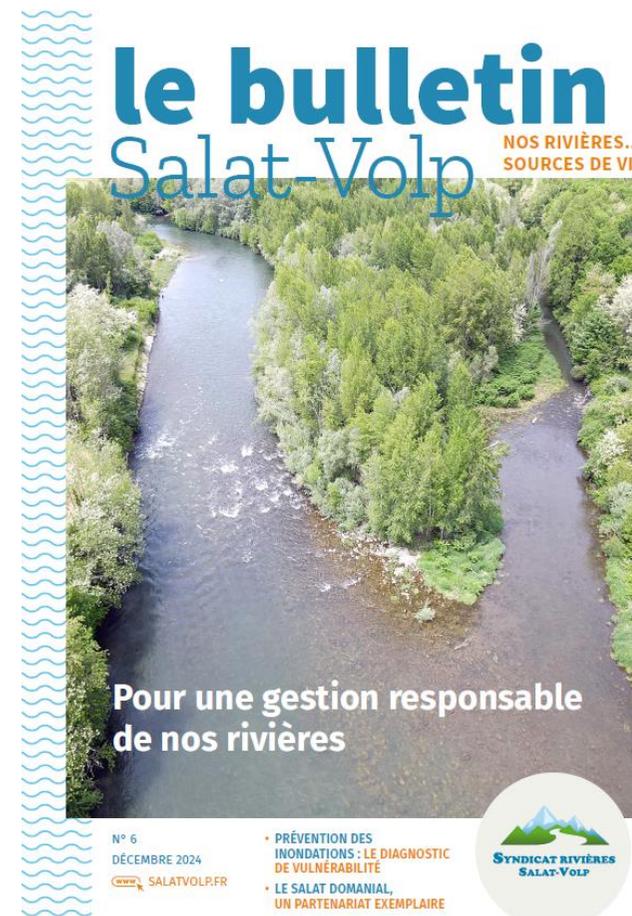


#### Dans la presse et la radio locale

La presse et la radio locale restent un vecteur de communication important. Ainsi le SSV rend compte de ses actions dans les journaux tels que La Dépêche du midi ou La Gazette Ariégeoise. Le syndicat utilise aussi d'autres médias comme Azinat ou Radio Couserans.



Page facebook du SSV



Page de garde du bulletin d'information

### ✓ Surveiller les milieux aquatiques

Afin de prévoir la meilleure gestion des milieux aquatiques la connaissance de terrain est essentielle. Les techniciens du SSV consacrent une part importante de leur activité à cette tâche qui est fondamentale.

Cette action regroupe :

- l'ensemble des prospections de terrain qui permettent d'actualiser les programmes de travaux et d'adapter les propositions de gestion ;
- la surveillance de points problématiques/particuliers (hydrologie, ouvrages, érosions, travaux hors SSV, rejets, pollutions, etc.).
- les états des lieux et les diagnostics faisant suite à un évènement particulier (une crue par exemple) et qui permettent d'émettre des propositions d'interventions urgentes si nécessaire ;
- la mise à jour des connaissances sur le territoire du SSV et le suivi de certaines problématiques : données patrimoniales et historiques, suivi des pêches électriques de la fédération de pêche, suivi des travaux du service des RD et des communes, calage travaux respectifs sur certains cours d'eau avec ONF, etc.

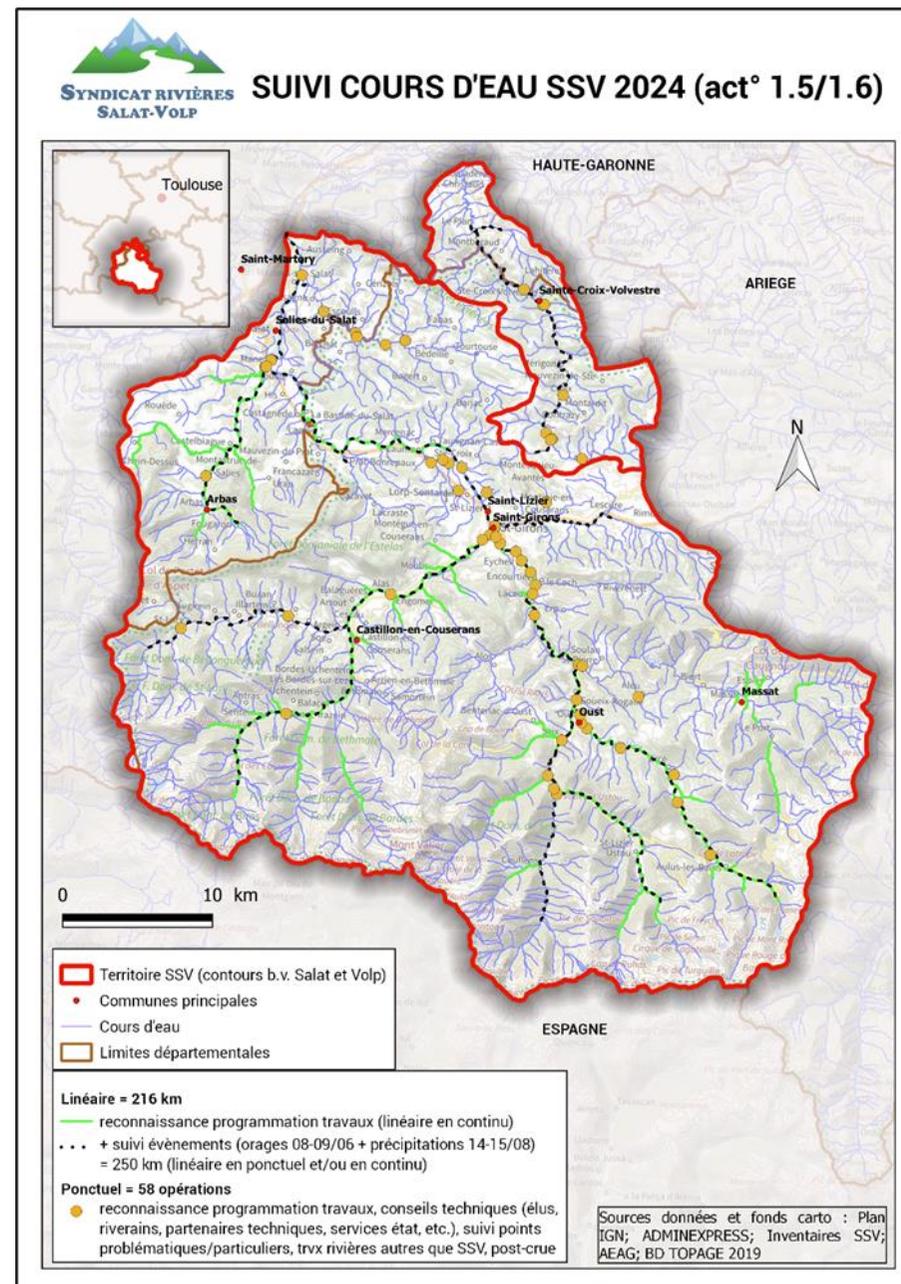
### ✓ Conseils - Sollicitations techniques

Le syndicat est de plus en plus sollicité par des élus, des riverains, des partenaires techniques, des institutions et aussi des associations, sur l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques. Le rôle du syndicat est avant tout de répondre aux problématiques des propriétaires et des collectivités et de conseiller et accompagner les porteurs de projets sur des aspects techniques et réglementaires, notamment par l'appui au montage des dossiers pour la réalisation de travaux en cours d'eau (lien avec partenaires techniques ou services de l'Etat).

En 2024, le syndicat a été sollicité sur 27 dossiers nécessitant un ou plusieurs rendez-vous (avec demandeurs, DDT, entreprises) ou visites de terrain des techniciens (à la suite de signalements ou de demandes de diagnostic) et en lien essentiellement avec des problématiques de confortement de berges dégradées, de gestion de la végétation et des ouvrages et d'hydrologie. Ces opérations donnent lieu à la rédaction de notes techniques et explicatives et au besoin de dossiers plus complets transmis aux services de l'Etat.

**L'ensemble des opérations concernant ces 2 actions a été recensé et représenté sur la carte ci-contre. En 2024 :**

- 216 km de cours d'eau suivis en linéaire
- 250 km de cours d'eau suivis à la suite d'évènements (en linéaire et ponctuel)
- 58 opérations de suivi ponctuel



## • AXE 2 : RESTAURATION PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

### ✓ Gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau

#### Marché 2023

La réalisation des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2023-2024 (marché passé en 2023) entamée en 2023 a été poursuivie et achevée en 2024 avec un total de **48.75 j de chantier sur un linéaire de 54.3 km pour un montant total de 74 410 € TTC**

**Financement :** AEAG = 50%, CD 09 = 15% sur les travaux réalisés en Ariège, CD 31 = 20% sur les travaux réalisés en Haute-Garonne, SSV : 30 à 35 %

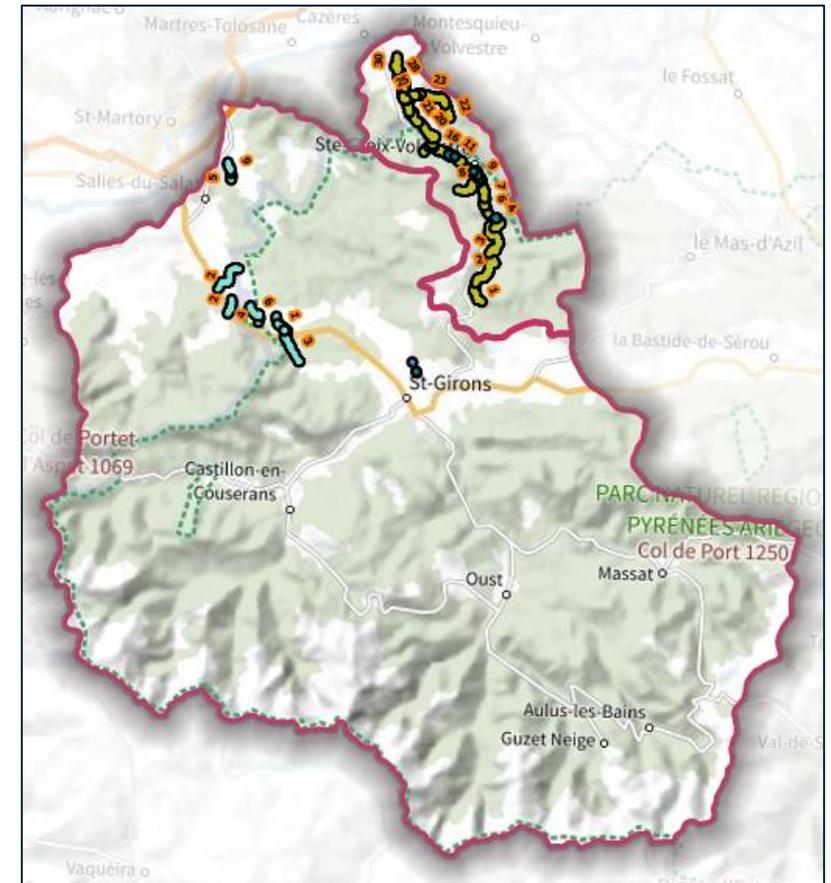
Les techniciens rivière du SSV suivent et contrôlent les travaux réalisés par les entreprises et la brigade de proximité de la communauté de communes Couserans Pyrénées. Sur la carte ci-contre sont représentés les travaux effectués. Ce suivi est rentré sous SIG. Les numéros sur fond orange correspondent aux jours de chantier et les tracés en couleur représentent l'entretien de la végétation en linéaire.

• Traitement d'une zone avec multiples chablis sur le Volp à Sainte-Croix-Volvestre :

Avant travaux :



Après travaux :



**Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2023-24 - réalisés en 2024**

La phase de préparation et de lancement du marché de travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2024-2025 a eu lieu en 2024. Ainsi le SSV a réalisé les tâches suivantes :

- Elaboration du Dossier de Consultation aux Entreprises (Règlement de consultation, CCAP, CCTP, Actes d'engagement, Devis estimatif et descriptif, Plan de prévention et de secours, Supports visites de chantiers),
- Lancement et suivi de la procédure d'appel d'offres, rédaction du rapport d'examen des offres, sélection des entreprises, notifications aux entreprises retenues et non-retenues,
- Recensement et envoi des courriers aux riverains et information aux communes avant le début des travaux,
- Préparation des outils de suivi des travaux (projet SIG, tab. Excel),
- Préparation documents administratifs pour ouverture chantiers (OS, signature, plan de prévention),
- Réunions pour organisation mise à disposition personnel CCCP/conventions,
- Visite de chantier avec les entreprises et présentation du programme de travaux à la brigade de proximité

La réalisation des travaux de la tranche 2024-2025 a été entamée en 2024 (poursuite en 2025) avec un total de **26 j de chantier sur un linéaire de 68.8 km pour un montant total de 17 460 € TTC.**

**Financement :** AEAG = 50%, CD 09 = 15%, SSV : 35 %

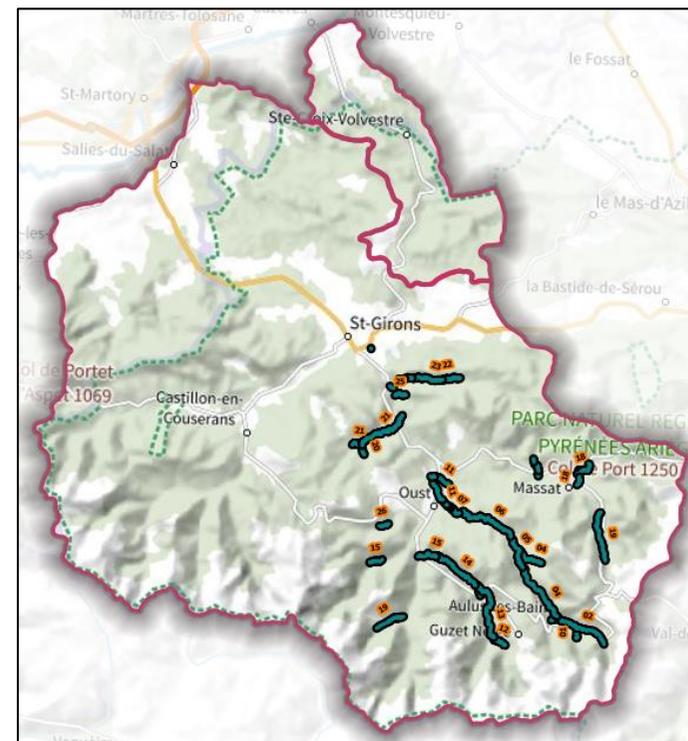
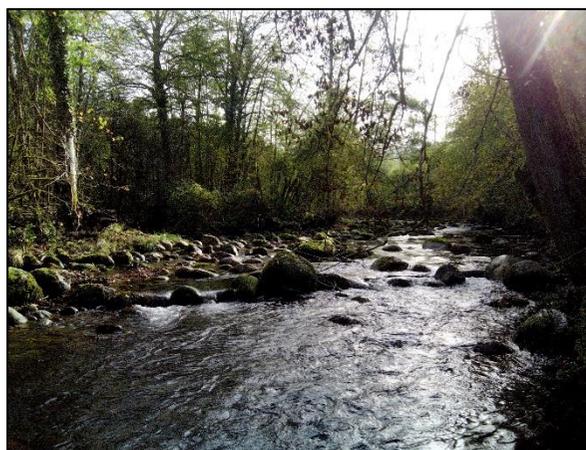
Les travaux réalisés sont affichés sur la **carte interactive du site internet du SSV**, avec possibilité de télécharger une fiche bilan (Lien : [www. https://salatvolp.fr/carte-interactive/](https://salatvolp.fr/carte-interactive/)).

#### • Retrait d'un chablis sur le Garbet :

Avant travaux :



Après travaux :



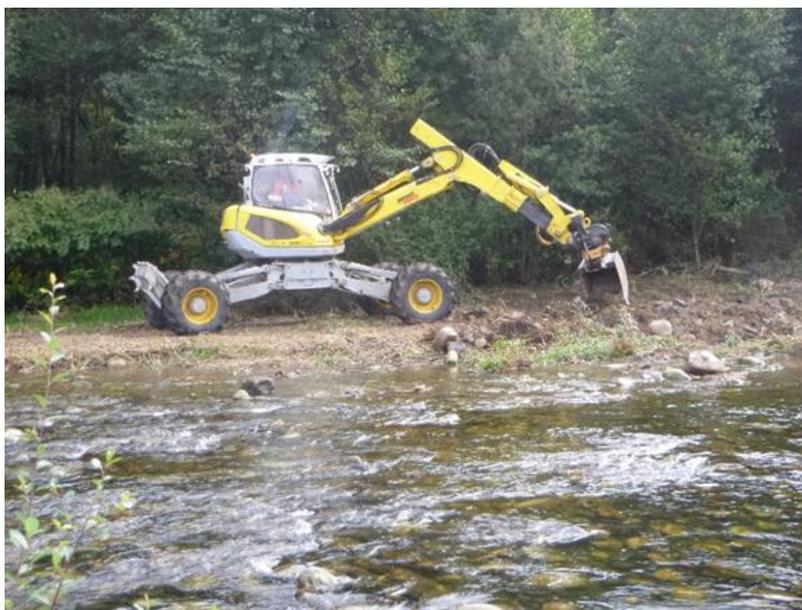
Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2024-25 - réalisés en 2024

## ✓ Entretien du Salat Domanial

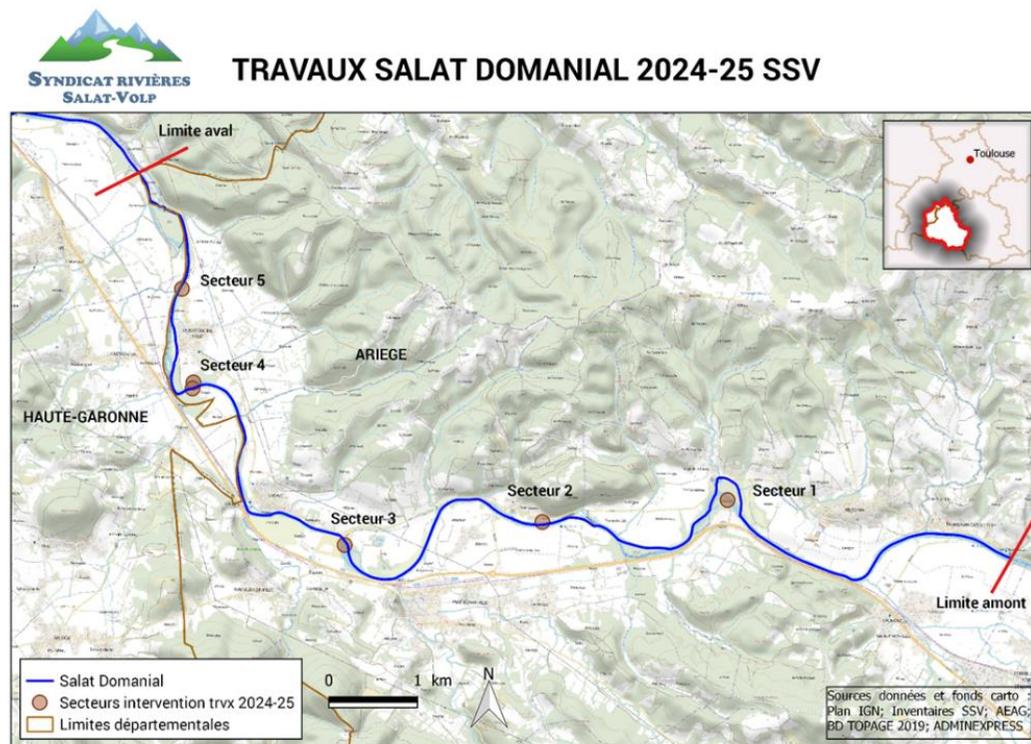
La plupart des cours d'eau et rivières françaises sont privées c'est-à-dire que les berges appartiennent à des propriétaires riverains. Certains cours d'eau relèvent du domaine public, c'est le cas sur 15 km de Salat en Ariège. Le SSV a déposé un dossier pour l'entretien de la végétation du Salat Domanial. En 2024, pour le département de l'Ariège, le dossier a été retenu par les services de l'Etat.

Le périmètre d'intervention des travaux est compris entre la chaussée de Roquelaure (commune de Taurignan-Vieux) et la confluence avec le Ruisseau de Pyrène (Commune de La Bastide du Salat) soit 15 km de rivière.

**OBJECTIFS DES TRAVAUX.** Après les travaux intégralement financés par l'Etat de 2006, 2015 et 2020, il a été nécessaire d'entretenir la végétation du lit et des berges afin de pérenniser les investissements réalisés. Entre temps le SSV a mené l'étude de gestion de l'espace de mobilité du bas Salat. L'objectif des travaux était d'assurer la libre circulation de l'eau en crue et d'accompagner l'évolution du lit en suivant les préconisations de l'étude de gestion de l'espace de mobilité. Le chantier a été réalisé du 7 au 25 octobre 2024 pour un montant de **26 290 € TTC financés à 100 % par l'Etat.**

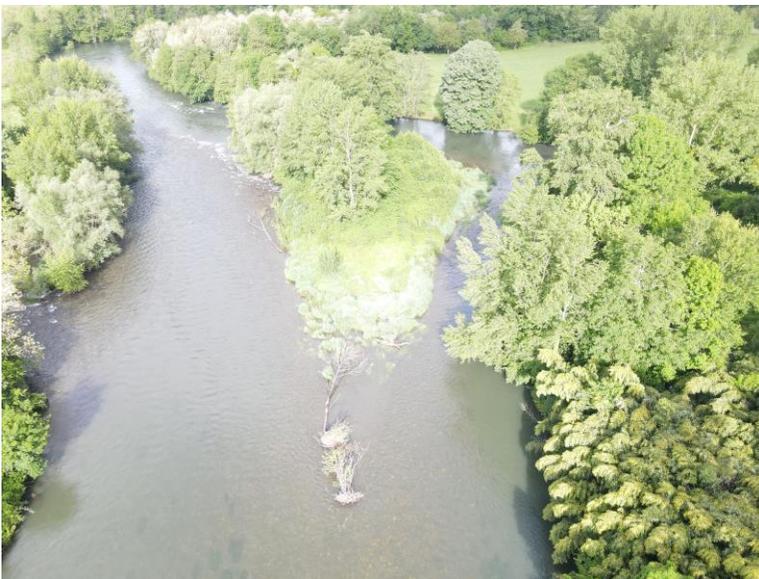


Pelle araignée intervenant sur les bancs alluvionnaires



## Remobilisation des bancs alluvionnaires

*Avant travaux :*



*Après travaux :*



## Suppression de la végétation et remobilisation du banc alluvionnaire

*Avant travaux :*



*Après travaux :*



## ✓ Traitement des bancs alluvionnaires

Les crues peuvent mobiliser des volumes importants d'alluvions grossières et former des bancs alluviaux. En fonction de la fréquence ou de l'espacement des crues, la végétation ligneuse peut durablement s'installer sur ces bancs et tendre à les fixer.

Plus ces boisements alluviaux sont denses et rigides, plus ils se comportent comme des points durs/saillants lors des crues, pouvant alors constituer un facteur aggravant du risque d'inondation ou d'érosion. Les bancs alluviaux situés à proximité d'enjeux riverains ou d'ouvrages transversaux et recouverts par une végétation ligneuse âgée et rigide sont principalement ciblés.



**Banc alluvionnaire végétalisé sur le Salat à Couflens**

Pour l'année 2024, le SSV a ciblé 3 bancs alluvionnaires à traiter. Le premier sur le Salat sur la commune de Couflens, le deuxième sur l'Arac sur la commune de Massat et le dernier sur le Volp sur la commune de Sainte Croix Volvestre.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ARF de Lézignan-Corbières. Elle est intervenue avec une pelle Araignée 15 T équipé d'un broyeur forestier à marteau fixe équipé d'une pince et d'un godet. L'entreprise a commencé par arracher la végétation en place puis la broyer. Elle a terminé en remobilisant les alluvions et en les régalant dans le lit.

Le chantier a été réalisé entre le 30/09 au 3/10/2024 pour un montant total de **9 106 € TTC**.

**Financement** : AEAG = 50%, CD 09 = 15%, SSV : 35 %



**Réalisation de travaux avec la pelle araignée**



**Avant travaux sur le banc alluvionnaire à Couflens**



**Après travaux sur le banc alluvionnaire à Couflens**

## ✓ Gestion de l'espace de mobilité

L'espace de mobilité d'un cours d'eau aussi appelé « espace de liberté » est défini comme un espace du lit majeur dans lequel le chenal ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimal des écosystèmes aquatiques et terrestres. Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves. Les cartes géologiques mettent en évidence les tracés des zones alluviales et sont utiles pour définir l'espace de mobilité des cours d'eau.

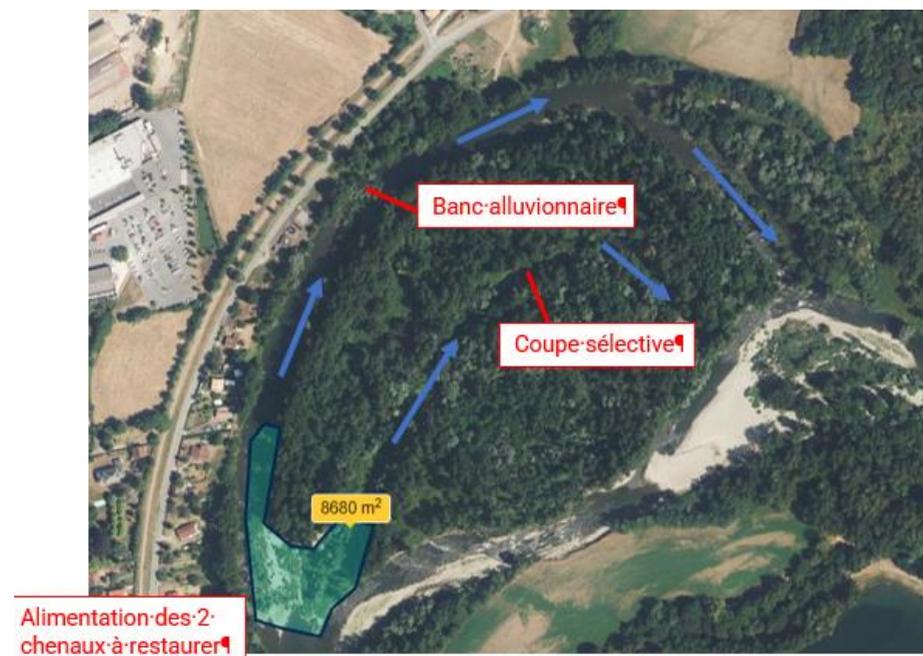
En 2023, le SSV a mené une étude sur la définition d'un espace de mobilité du bas Salat. Avec la validation de cette étude, des propositions d'une stratégie de gestion et d'interventions spécifiques aux secteurs les plus mobiles ont été définies. Les premières actions à réaliser portent sur le secteur S24 dont les travaux à exécuter sont présentés sur la carte ci-après notamment avec la restauration de l'alimentation en eau de l'ancien lit et du chenal secondaire.

### Ouverture du bras de crue en rive gauche et central.

*Avant travaux :*



*Après travaux :*



Secteur S24 – Méandre de Mane

Le chantier a été réalisé entre le 24/10 au 31/10/2024 pour un montant total de **10 161 € TTC**.  
**Financement :** AEAG = 50%, Région Occitanie = 20%, SSV = 30

## ✓ Animation et aménagement de points d'abreuvement du bétail

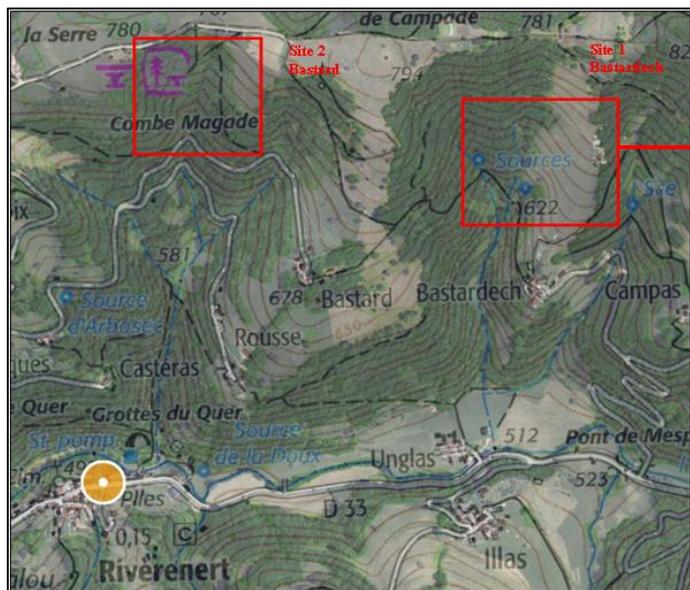
Sur la quasi-totalité du territoire du SSV, le bétail s'abreuve directement dans le lit mineur du cours d'eau. Le piétinement de la berge par les animaux qui est à l'origine de son instabilité, conduit également à la dégradation de la ripisylve et peut générer une augmentation significative des matières en suspension qui participent à la turbidité de l'eau et au colmatage des substrats. Cette pratique est également source potentielle de pollutions organiques qui peuvent nuire à la qualité globale du milieu et de la ressource. Ces phénomènes sont accentués dans les zones de faible débit et soumises à de forts étiages en période estivale : bassins versants du Volp, du Lens, du Baup et de l'Arbas notamment.

Un propriétaire et exploitant agricole sur la commune de Rivèrenert, située dans la zone à enjeux « PPG Salat-Volp » (Agence de l'Eau Adour-Garonne), a sollicité le syndicat pour obtenir des financements pour un projet d'amélioration des modalités d'abreuvement de son bétail hors cours d'eau, associé à une mise en défens des cours d'eau concernés. Les aménagements envisagés concernent des écoulements de tête de bassin qui alimentent le Nert, cours d'eau classé à la fois en « très bon état écologique » et en « réservoir biologique » (Disposition D29 du SDAGE 2022-2027 / article L. 214-17 du code de l'environnement).

- **Intérêts du projet :** améliorer les conditions d'abreuvement du bétail et leur santé, éviter que les vaches ne piétinent dans les cours d'eau et au niveau des sources, et donc dégradent les berges et le fond du lit et augmenter la qualité de l'eau et du milieu en réduisant le flux de matières en suspension pouvant colmater le fond et d'éléments polluants dus à la présence de déjections.

La construction de ce projet a nécessité plusieurs rendez-vous sur le terrain pour effectuer un état des lieux précis des différents sites et des aménagements à prévoir. Le projet a ensuite été présenté aux élus pour validation (note technique, convention de gestion et financière entre le syndicat et l'agriculteur, calendrier, etc.). Un dossier de demande de subvention a finalement été monté et déposé auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en octobre 2024. Le dossier ayant été accepté fin 2024, un marché de travaux sera passé début 2025 pour lancer la phase opérationnelle.

Les travaux seront réalisés en début d'année 2025.



**Aménagements :** alimentation bac par gravité depuis dispositif existant (source captée) + mise en défens cours d'eau

- Fourniture et pose PE Ø 25 ou 32 pour alimentation bac sur ~ 50 m ;
- Fourniture et pose abreuvoir Labuvette prébac (PE) 1000 l avec robinet flotteur ;
- Clôtures 1 fil 2.5 mm, piquets fer ou bois (selon nature du sol) enfoncés tous les 5 m (enfonce piquet thermique) sur ~ 400 m de linéaire (rive gauche et droite talweg) - abattages à prévoir sur emprise clôture.

## ✓ Restauration ripisylve (plantation, régénération spontanée)

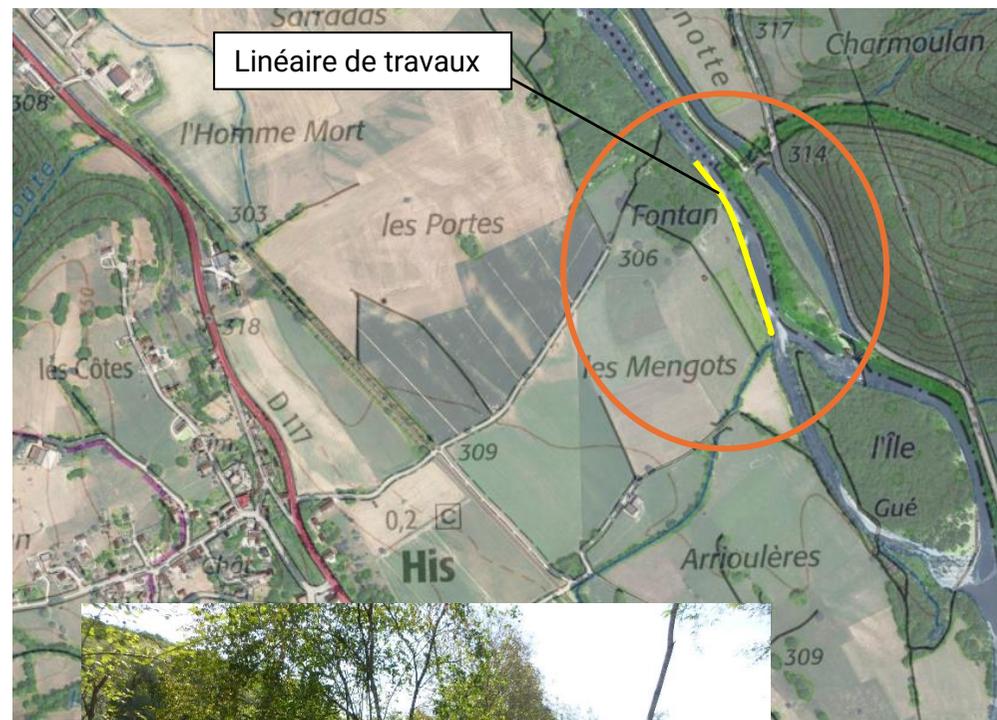
Le SSV a prévu en 2024 la restauration d'un linéaire de 480 m situé en rive gauche du Salat sur la commune de His pour un montant total de **16 670 € HT**.

**Financement :** AEAG = 50%, CD31 = 20%, SSV = 30%

Ce linéaire de 480 m situé en zone Natura 2000 présente tous les critères pour faire l'objet d'une restauration : secteur fortement soumis aux crues, peupleraies récemment exploitées, ripisylve morcelée avec espèces peu adaptées et invasives (Robiniers faux acacias, Renouée du Japon), secteur pacagé par des bovins avec nombreux accès aux cours d'eau.

En termes de foncier, deux propriétaires distincts mais une gestion pastorale commune, qui facilitera la réalisation des différents travaux : abattages préventifs et plantations, mise en défens par pose de clôtures et descente aménagée en berge pour l'abreuvement. A terme, la berge protégée du piétinement pourra aussi se régénérer naturellement.

Les travaux envisagés sont : coupes préventives, talutage d'une partie de berge érodée et apport de terre végétale, plantation de ligneux, pose d'une clôture 1 fil sur tout le linéaire, aménagement d'une descente aménagée en berge pour les bovins.



**Parcelle privée**



**Parcelle communale**

Plusieurs visites sur site ont eu lieu avec les propriétaires et l'éleveur. La DDT 31 a été consultée pour le projet de travaux. La consultation des entreprises (4 demandes de devis) a eu lieu du 17 décembre 2024 au 17 janvier 2025. Les travaux sont prévus avant fin mars 2025.

## ✓ Gestion des dépôts polluants

Dans le cadre de ses actions de restauration des cours d'eau, le syndicat a entrepris de renouveler l'action menée en 2023 d'enlèvement d'un point de déchets en berge présentant un impact particulièrement notable sur le profil du cours d'eau, son état physico-chimique ainsi que sur la faune et la flore. Après une présélection effectuée sur les cours d'eau concernés par la campagne 2023-2024 d'entretien de la végétation, un emplacement a été choisi sur la rivière d'Erp, sur la commune éponyme. Malgré ses difficultés d'accès, il présentait un site de choix avec une forte concentration de déchets sur un petit linéaire.



Déchets enlevés le 20/01/2025

L'enlèvement des déchets a été effectué par une équipe des Jardins du Terroir de Mercenac et a mobilisé dix ouvriers, un treuil ainsi qu'un camion pendant une journée. En tout, une tonne et demie de déchets a été retirée de la rivière d'Erp, y compris des déchets dangereux (bidons non vidés, batteries de tracteur, blocs d'amiante) ainsi que de nombreuses ferrailles qui présentent un risque de blessure important pour la petite faune.

**Le coût de l'opération s'élève à 3540 € TTC.**

**Financement :** AEAG = 50%, CD 09 = 15%, SSV = 35%

## • AXE 3 : GESTION DES ZONES HUMIDES

### ✓ Améliorer la connaissance des zones humides du territoire

#### Préciser/compléter les inventaires

5 zones humides en Ariège ont fait l'objet de précisions (état de dégradation, foncier, etc.) par visite de terrain avec la CATZH (ANA CEN09) pour celles déjà recensées et de nouvelles recensées par les agents du SSV. Les données de ces dernières ont complété l'inventaire existant et ont été transmises au niveau du SIG national.

#### Priorisation des données pour agir

Le 2 juillet 2024, le SSV a accueilli une journée technique à ce sujet à une échelle plus vaste que son territoire de gestion afin d'harmoniser la stratégie entre acteurs. Des ateliers ont eu lieu le matin et la visite de la zone humide du lac de Touille a eu lieu l'après-midi.

#### Porter à connaissance

Un document de porter à connaissance a été réalisé avec les 2 CATZH et validé par les élus du SSV. Il est prévu de l'envoyer à certains propriétaires de zones humides définies comme prioritaires courant 2025.

### ✓ Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles

#### Animation de l'AAPZH « restauration de zones humides du bassin versant du Salat » de l'Entente pour l'Eau

Dans le cadre de cet appel à projet, le SSV a réalisé plusieurs actions :

- Etudes préalables à des travaux de restauration déployées sur les sites en 31 : zones humides des Espiades à Mane et étude d'extension à l'aval du stade de Salies-du-Salat. Etude sur la zh de la déchetterie d'Audressein (+ accord foncier CC Couserans-Pyrénées). COPIL final Etude zh Aulus en janvier et réunion de la suite à donner avec commune en septembre 2024.
- Suivi Mhéo n+1 réalisé pour la zone humide du lac de Touille.
- Ecriture du Plan de Gestion 2025-2029 pour la zh de Touille avec la CC CGS et le CD31, en attente de validation par le CD31.
- 2<sup>e</sup> phase de travaux réalisée sur la zh de Touille en novembre 2024 : suppression des ligneux et arbustes non adaptés sur la partie Nord plus dense (chênes, peupliers hybrides, cornouillers, robiniers, buissons ardents, cotonéasters) avec débardage équin pour déplacer les tas en lisière.



**Coupe de ligneux et mise en tas en lisière  
ZH du lac de Touille (31)**



**Nouvelle ZH recensée à Lorp-Sentaraille (09)**

Montant total des **études** : 21 375 € TTC, et des **travaux** : 3 026, 40 € TTC.

**Financement** : AEAG = 40%, région Occitanie = 40%, SSV = 20%

- En lien avec la communication du projet : le 17/04, une intervention dans le cadre de la visite de la fédération nationale des parcs naturels régionaux ; les 27/03 et 18/04, animations pour présenter le projet de restauration du SSV avec le centre de loisirs de Prat-Bonrepoux et le 1/07 avec deux écoles haut-garonnaises (demandée par le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées).

### **Mettre en œuvre des plans de gestion**

En 2024, 4 accompagnements sur sollicitations directes au SSV ont été réalisés en partenariat avec les CATZH :

- 3 en Ariège sur les communes de Cazavet : conseil en mars et novembre sur projet de renaturation post-abattage peupleraie communale ; Ercé : étang d'Escalusse sur ruisseau des Lanes : visite en avril nouvelle zh et conseils d'entretien autour de l'étang ; Sentenac d'Oust : chantier de restauration (réouverture ligneux) d'une nouvelle zh en octobre avec les propriétaires
  - 1 en Haute-Garonne sur la commune de Herran : sollicitation de la commune à la demande du groupement pastoral pour mise en place d'un abreuvement sur l'estive de Paloumère, réunion le 27/11 avec la CATZH (NEO), la CA31, la commune et les éleveurs pour projet de travaux en 2025.
- Ecriture du Plan de Gestion 2025-2029 pour la zh de Touille avec la CC CGS et le CD31, en attente de validation par le CD31.



Zh de Cazavet après abattage peupleraie (09)



Chantier de restauration de la zh de Catchaudégué à Sentenac d'Oust (09)

## ● AXE 4 : VALORISATION DES COURS D'EAU

### ✓ Animation pour le site Natura 2000 « Garonne en Occitanie » Salat

Dans le cadre de l'animation de l'entité « Salat » pour l'année 2024, le SSV a réalisé 20 jours comprenant :

- L'animation pour de potentiels projets de contrats Natura 2000 : sur la commune de La Bastide-du-Salat : accord de la commune pour replanter une ripisylve sur 180 m de long/10 de large faisant suite à l'exploitation de la peupleraie communale en février-mars 2024, visite du site avec la commune, Alliance Forêt Bois et MIGADO (Anne Soulard, AMO) le 13 /11, rognage des souches et rémanents en décembre. Projet de contrat pour 2025.
- Révision du DOCOB : mise en place des prestations de mises à jour des inventaires naturels, puis des groupes de travail dont diagnostic socio-économique, réunion le 20/11 à St Gaudens.
- L'organisation de réunions d'informations ou de manifestations : Journée de ramassage des déchets sur le Haut Salat entre Oust et Soueix-Rogalle le 2/03. Dans la cadre du Mois Natura 2000 fixé en octobre-novembre, le SSV a participé à des animations avec l'APEAI (périscolaire) de Mazères s/Salat le 8/10 et avec la MFR de Mane le 16/10.
- La participation aux actions de communication générale : newsletter mensuelle, lettre d'information annuelle, etc.
- La participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.
- La gestion administrative et financière.
- La participation aux réunions animateurs, COTECH et COGEST : 6 réunions en visio ou présentiel.
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB (bilan annuel et programmation n+1).

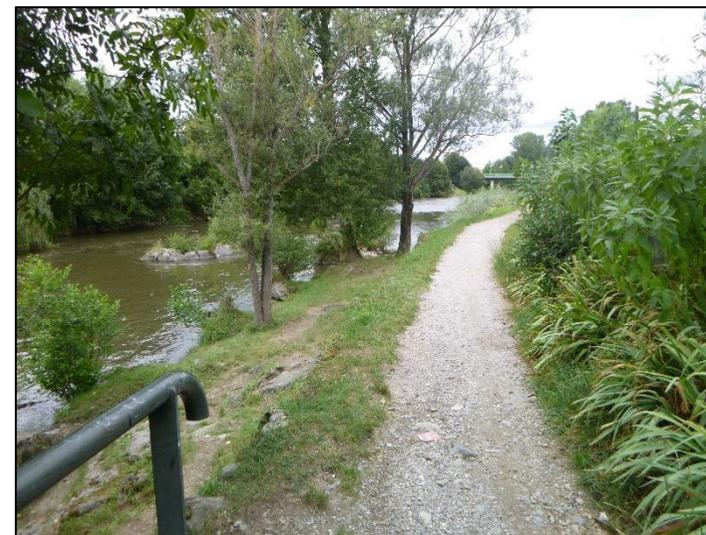
### ✓ Inventaire d'itinéraires liés aux cours d'eau

Cette année 2024, le SSV a réalisé l'état des lieux (cahier des charges et cartographie descriptive) du projet d'aménagement du sentier le long du Salat à Seix entre le pont de Coumecaude et le village. Ce projet a été abandonné à la suite d'un éboulement du sentier.

Le syndicat a réalisé l'état des lieux (cahier des charges et cartographie descriptive) du projet d'aménagement du sentier le long du Salat à Saint-Girons entre la plaine d'Eycheil et le pont Charles de Gaulle. Cet état des lieux a permis de faire émerger un projet d'aménagement pour l'année 2025.



Peupleraie communale exploitée (La Bastide-du-Salat)



Le Salat à St Girons



## **RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP**

**EDITE EN JUILLET 2025**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Daniel ARTAUD**

**CONCEPTION ET REALISATION  
Equipe Technique du SSV**

**CREDITS PHOTOGRAPHIQUES  
Equipe Technique du SSV**

**CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN  
PAGE  
Equipe Technique du SSV**

**SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP  
Rue Trinqué  
09200 SAINT-GIRONS  
05 34 14 01 73**

**Ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 17h**

**RETROUVEZ TOUTE NOTRE  
ACTUALITE SUR**

**[www.salatvolp.fr](http://www.salatvolp.fr)**